

## DOSSIER D'ETUDE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

Une notice de sécurité est à joindre obligatoirement à tout dossier concernant la construction d'un établissement recevant du public.

### **BASE REGLEMENTAIRE**

Code de la Construction et de l'Habitation (art. R123.22 - R123.23 - R123.24) :

- **article R123.22** - Le permis de construire ne peut être délivré qu'après consultation de la commission de sécurité compétente : Commission Consultative Départementale de la Sécurité et de l'Accessibilité (CCDSA).

- **article R123.23** - Les travaux qui ne sont pas soumis au permis de construire ne peuvent être exécutés qu'après autorisation du Maire, donnée après avis de la commission de sécurité compétente. Il en est de même pour toute création, tout aménagement ou toute modification d'établissements.

- **article R123.24** - Cet article précise notamment que les dossiers soumis à la commission de sécurité compétente en vue de recueillir son avis, en application des articles précédents doivent comporter toutes les précisions nécessaires pour que l'on puisse s'assurer qu'ils respectent les conditions de sécurité prévues.

**Article GE2 de l'arrêté du 25 juin 1980 : Règlement de sécurité contre l'incendie et les risques de panique.**

Les dossiers prévus à l'article R123.24 du Code de la Construction et de l'Habitation, sont fournis avec une notice de sécurité récapitulant les dispositions prises pour satisfaire aux mesures prévues par le règlement de sécurité.

### **NOTICE DE SECURITE**

La notice de sécurité devra être établie en essayant de préciser la majorité des rubriques indiquées ci-dessous.

Cette liste n'étant pas exhaustive, des renseignements complémentaires peuvent également être mentionnés.

*Compléter ou rayer les mentions inutiles*

#### **RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS**

Raison sociale :

Exploitant :

Adresse :

Tél. :

Nom de l'organisme de contrôle :

### **CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT (art. R123.19 GN1 à GN3)**

- Type d'exploitation (voir tableau ci-dessous) :
- Effectif du public susceptible d'être admis simultanément
  - par niveau :
  - pour l'ensemble de l'exploitation :
- Effectif du personnel :
- Classement (type et catégorie) à remplir par l'organisme de contrôle s'il y en a un :

### **TYPES D'EXPLOITATION**

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiples
- Magasins de vente, centres commerciaux
- Restaurants et débits de boisson
- Hôtels et pensions de famille
- Etablissements d'enseignements, colonies de vacances
- Bibliothèques, centres de documentation
- Etablissements sanitaires
- Salles d'expositions
- Etablissements de culte
- Administrations, banques, bureaux
- Etablissements sportifs couverts
- Musées
- Etablissements de plein air
- Chapiteaux, tentes et structures
- Parcs de stationnement couverts
- Etablissements flottants
- Structures gonflables
- Locaux accessibles au public situés sur le domaine public du chemin de fer.

### **IMPLANTATION**

Desserte du ou des bâtiments principaux (voirie principale)

- nombre :
- largeur :
- nature des sols :
- préciser si stationnement autorisé sur ces voies :

Nombre de façades accessibles aux engins de lutte contre l'incendie (art. CO) :

### **CONSTRUCTION**

Nature du gros œuvre :

Stabilité des structures à préciser par l'organisme de contrôle s'il y en a un :

### **ISOLATION PAR RAPPORT AUX TIERS**

Existe-t-il un tiers contigu ?

- recevant du public - habitation - industrie - autre

OUI - NON

Existe-t-il un tiers superposé ?

- recevant du public - habitation - industrie - autre

OUI - NON

Existe-t-il un tiers en vis-à-vis ?

- recevant du public - habitation - industrie - autre
- distant de moins de 4 mètres
- entre 4 et 8 mètres
- plus de 8 mètres

OUI - NON

OUI - NON

OUI - NON

OUI - NON

### **DISTRIBUTION INTERIEURE**

Traditionnel

- nature des cloisons :

Secteur

- surface :
- dimension :
- nature des cloisons

Compartiment

- surface :
- dimension :
- nature des cloisons :

Regroupement des couloirs de grande longueur :

OUI - NON

### **AMENAGEMENTS INTERIEURS**

Nature des matériaux et réaction au feu (M0, M1, M2, M3, M4) :

- plafonds et faux-plafonds :
- revêtements muraux :
- revêtements de sols :
- autres :

### **DESENFUMAGE**

Existe-t-il du désenfumage ?

- mode de réalisation :
- en façade ou en toiture :
- surface :
- emplacement des dispositifs de commande :

OUI - NON

<p><b><u>CHAUFFAGE</u></b></p> <p>Existe-t-il un local chaufferie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- puissance du générateur de chaleur en kW :</li> <li>- nature du combustible :</li> <li>- emplacement :</li> <li>- stockage du combustible et quantité :</li> </ul> <p><b>Mesures d'isolement et de sécurité prévues :</b></p>	OUI - NON
--	-----------

<p><b><u>CUISINES</u></b></p> <p>Puissance des appareils de cuisson en kW :</p> <p>Energie utilisée :</p> <p>Dispositif d'arrêt d'urgence :</p> <p><b>Mesures d'isolement et de sécurité prévues :</b></p>	OUI - NON
--	-----------

<p><b><u>AUTRES LOCAUX A RISQUES</u></b></p> <p>(lingerie, buanderie, réserves, locaux de stockage de produits inflammables, rangements, archives...) : Préciser :</p> <p><b>Mesures d'isolement et de sécurité prévues :</b></p>	OUI - NON
---	-----------

<b><u>DEGAGEMENTS</u></b>	<b><u>R - 1</u></b>	<b><u>RdC</u></b>	<b><u>R + 1</u></b>	<b><u>R + 2</u></b>	<b><u>R + 3</u></b>	<b><u>R + 4</u></b>
Nombre de sorties totales - largeur :						
Nombre d'escaliers - largeur :						

<p><b><u>ELECTRICITE - ECLAIRAGE DE SECURITE</u></b></p> <p>Conformité de l'installation à la norme NFC 15-100</p> <p>Existe-t-il un éclairage de sécurité ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur blocs autonomes</li> <li>- sur source centrale</li> <li>- sur batterie d'accumulateurs</li> <li>- Type A - B - C - D</li> </ul> <p>Existe-t-il un éclairage d'ambiance ?</p>	OUI - NON OUI - NON OUI - NON
--	-------------------------------------

<p><b><u>MOYENS DE SECOURS / ALARME</u></b></p> <p>Un système d'alarme est-il prévu ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- système de détection</li> <li>- type d'alarme :</li> </ul>	OUI - NON OUI - NON
---	------------------------

**DEFENSE INCENDIE**

- Poteau d'incendie à proximité	OUI - NON
- nombre de poteaux d'incendie :	
- distance des poteaux d'incendie par rapport à l'établissement :	
- débit et pression :	
- Réserve Incendie	OUI - NON
- capacité :	
- accessibilité :	
- distance :	
- Robinets d'Incendie Armés à l'intérieur de l'établissement	OUI - NON
- diamètre des robinets d'incendie armés :	
- Installation fixe d'extinction automatique	OUI - NON
- agent extincteur :	
- Extincteurs :	OUI - NON
- eau pulvérisée	OUI - NON
- CO2	OUI - NON
- poudre polyvalente	OUI - NON
- Nombre d'extincteurs :	

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES**

Notice de sécurité établie le :

Signatures :

L'architecte

Le maître d'ouvrage

Le maître d'œuvre